
Gestion des médicaments - PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS

Pour assurer une préparation sécuritaire des médicaments dans votre milieu, utilisez un espace dédié et calme et maximisez l'automatisation ainsi que l'utilisation des technologies interfacées avec le dossier patient.

Mettez également en place des mesures d'hygiène et salubrité. Assurez-vous notamment de vous laver les mains et de nettoyer le matériel utilisé, évitez de manipuler avec les mains les comprimés ou capsules et portez un sarrau propre réservé à votre travail.

Pour les activités à risque (voir la liste ci-dessous), prévoyez des mesures de prévention supplémentaires au besoin (ex. : double vérification indépendante, habillement sécuritaire, emplacement des stocks, etc.).

En établissement de santé :

Privilégiez la préparation des médicaments au nom du patient et limitez l'utilisation de la médication au commun. Les cabinets décentralisés peuvent aider à minimiser le risque de sélectionner le mauvais médicament au commun.

Servez les médicaments au nom du patient ainsi que la prémédication administrée sur place, en clinique externe.

Privilégiez un format prêt à être administré.

Préparez les médicaments lors des congés temporaires afin qu'ils soient prêts à être utilisés par le patient ou son aidant, tout en vous assurant que l'étiquetage est conforme.

Liste – Exemples d'activités à risque (http://guide.standards.opq.org/files/documents/Liste_ex_act_risque_VF.pdf)

Pour des services spécifiques tels que la préparation de produits stériles ou la préparation de médicaments par un tiers (centralisation), nous vous invitons à consulter nos différents outils, par exemple nos normes de pratique et lignes directrices (<http://www.opq.org/fr-CA/publications/normes-de-pratique-et-lignes-directrices/>) .

1. Étiquetage

Quels sont les éléments à considérer concernant l'étiquetage des médicaments?

En établissement de santé et en pharmacie communautaire, respectez la réglementation sur l'étiquetage des médicaments et des poisons, ainsi que les normes en vigueur :

Règlement sur l'étiquetage des médicaments et des poisons (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/P-10,%20r.%2015>)

Norme 2014.01 — Préparation de produits stériles non dangereux en pharmacie

Norme 2014.02 — Préparation de produits stériles dangereux en pharmacie

Pour les médicaments injectables, ajoutez aussi le mode d'administration particulier (périphérique, dilution, etc.) et la concentration du médicament.

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Évitez toute inscription manuscrite sur les étiquettes. Au besoin, fournissez de l'information complémentaire pour vous assurer du bon usage des médicaments, notamment par :

l'utilisation d'étiquettes auxiliaires pour attirer l'attention des patients ou de l'équipe traitante;

l'identification des médicaments dangereux, des médicaments à risque, des changements de forme ou de couleur, etc.;

l'information sur la conservation des médicaments (ex. : réfrigéré, à l'abri de la lumière, etc.).

Étiquetez chaque unité servie (fiole, boîte, seringue, etc.). L'étiquette est apposée afin de permettre au patient d'identifier le médicament et de s'y référer en tout temps.

La question suivante, disponible dans notre FAQ sur la pratique professionnelle (<http://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/ma-pratique/foire-aux-questions-pratique-professionnelle/>), sous « Médicaments », pourrait vous être utile : Doit-on préparer les seringues d'insuline sous une enceinte de préparation stérile (EPS)? (<http://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/ma-pratique/foire-aux-questions-pratique-professionnelle/#Medicaments-10>)

Étiquetez les médicaments reconditionnés ou remballés pour usage ultérieur (préparation en lots, précomptés, médicaments retirés d'un compteur automatisé, etc.) de façon adéquate et complète :

Nom du médicament, nom de la compagnie;

Teneur;

Date limite d'utilisation;

Numéro de lot;

Mode de conservation;

Date à laquelle le médicament a été remballé.

PENSEZ-Y

En établissement de santé, les médicaments fournis lors d'un congé temporaire du patient doivent aussi respecter le règlement concernant l'étiquetage.

2. Remballage

Quels sont les éléments à considérer relativement à l'emballage?

En collaboration avec le patient et l'équipe traitante, sélectionnez un type d'emballage qui permet de répondre à leurs besoins, adapté au contexte et qui minimise les risques liés à cette activité, par exemple :

Fiole sécuritaire ou facile à ouvrir;

Outil d'aide à l'administration (pilulier, carte alvéolée, seringue préremplie, sachet, etc.) selon l'autonomie du patient ou du personnel administrant la médication;

Quantité préparée en considérant la fréquence des changements à la thérapie médicamenteuse;

Sachet unidose à considérer chez les patients (ex. : courte durée) pour limiter les manipulations en cas de modification.

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Assurez-vous que l'emballage choisi permet de protéger l'intégrité du médicament et respecte les recommandations du fabricant, entre autres :

Emballage permettant de protéger le médicament de la lumière;

Emballage avec dessiccateur pour les médicaments sensibles à l'humidité.

Comment déterminer les dates limites d'utilisation (DLU) des médicaments?

Consultez les documents de référence suivants pour vous aider à déterminer la DLU :

Pour les préparations magistrales stériles :

- a) Norme 2014.01 — Préparation de produits stériles non dangereux en pharmacie
- b) Norme 2014.02 — Préparation de produits stériles dangereux en pharmacie

Pour les préparations magistrales non stériles :

- a) Norme 2012.01 — Préparations magistrales non stériles en pharmacie
(http://www.opq.org/cms/Media/1088_38_fr-CA_0_Norme_2012_01_magistrales_non_steriles.pdf)

Pour les médicaments solides, semi-solides, liquides, en aérosol et les gouttes oto-ophtalmiques :

- a) Norme 89.01 — La détermination de la date de péremption réelle des médicaments servis/vendus en exécution ou non d'une ordonnance (http://www.opq.org/cms/Media/802_38_fr-CA_0_norme_89_01_peremption.pdf)
- b) Puis-je conserver mes gouttes ophtalmiques plus de 30 jours après l'ouverture de la bouteille?
(<http://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/ma-pratique/foire-aux-questions-pratique-professionnelle/#Conservation-pm-1-gouttes>) (FAQ sur la pratique professionnelle, section « Conservation et destruction des produits et médicaments »).

Lors de la remise d'un médicament, expliquez les discordances entre la DLU et la date d'expiration du fabricant, par exemple lorsque la date d'expiration du fabricant est supérieure à la DLU que vous avez déterminée (ex. : goutte ophtalmique dont la DLU est de 30 jours après l'ouverture du flacon).

Pour faciliter le respect de la DLU par l'équipe traitante ou le patient des contenants non entamés (ex. : gouttes ophtalmiques ou tubes de crème scellés), fournissez-leur une étiquette permettant d'inscrire la date d'ouverture à titre de référence et la DLU.

3. Produits stériles et magistrales non stériles

Que vous soyez impliqué de près ou de loin dans la préparation de produits stériles dangereux et non dangereux ou de préparations magistrales non stériles, connaissez les exigences en lien avec ces services, qui requièrent un haut standard de qualité. Des normes encadrent ces services de préparation :

Pour les préparations magistrales stériles :

Norme 2014.01 — Préparation de produits stériles non dangereux en pharmacie

Norme 2014.02 — Préparation de produits stériles dangereux en pharmacie

Pour les préparations magistrales non stériles :

Norme 2012.01 — Préparations magistrales non stériles en pharmacie (http://www.opq.org/cms/Media/1088_38_fr-CA_0_Norme_2012_01_magistrales_non_steriles.pdf)

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Pour évaluer de façon encore plus concrète les différentes exigences de ces normes, consultez les questionnaires préparatoires aux inspections de ces services :

Préparations de produits stériles non dangereux;

Préparations de produits stériles dangereux;

Préparations magistrales non stériles.

Pour une préparation magistrale non stérile, déterminez si un ou des médicaments ou matières inclus dans la préparation sont dangereux et prenez ensuite les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel impliqué dans la préparation ou recourez à un préparateur externe, le cas échéant. Nous vous invitons à consulter cet algorithme décisionnel (http://www.opq.org/CMS/MediaFree/file/Publications/Normes%20de%20pratique/Algorithme-decisionnel_Norme2012%2001_fev2015.pdf) .

PENSEZ-Y

Les préparations que vous effectuez pour des soins palliatifs ou l'aide médicale à mourir doivent respecter les normes pour la préparation de produits stériles.

(<http://guide.standards.opq.org/guides/proceder-a-la-collecte-des-renseignements>)

(<http://guide.standards.opq.org/guides/role-des-pharmaciens>)

([HTTP://GUIDE.STANDARDS.OPQ.ORG/#FLOWCHART](http://GUIDE.STANDARDS.OPQ.ORG/#FLOWCHART))

CIRCUIT DE MÉDICAMENT

RETOUR VERS LE HAUT